



**Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »**

Le Temps de l'histoire

**1 | 1998**

**La protection de l'enfance : regards**

---

## La place de la recherche historique dans le champ du travail social

**Jean-Jacques Yvorel**

---



### **Electronic version**

URL: <http://journals.openedition.org/rhei/7>

DOI: 10.4000/rhei.7

ISBN: 978-2-7535-1638-0

ISSN: 1777-540X

### **Publisher**

Presses universitaires de Rennes

### **Printed version**

Date of publication: 15 November 1998

Number of pages: 11-18

ISSN: 1287-2431

### **Electronic reference**

Jean-Jacques Yvorel, « La place de la recherche historique dans le champ du travail social », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [Online], 1 | 1998, Online since 28 July 2010, connection on 04 December 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/7> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.7>

---

# Pour l'histoire

## La place de la recherche historique dans le champ du travail social

*Si loin que nous remontions dans le temps, nous ne perdons jamais le présent de vue.* [Émile Durkheim]

Il y a quelques années, dans un ouvrage consacré à la prévention spécialisée, Pierre Lascoumes écrivait : « *Le travail social, et particulièrement le secteur prévention, constamment mobilisé par le réel immédiat, ses urgences, ses "dramas", y demeure enfermé. Son passé se limite à ses expériences pionnières et à quelques projets pédagogiques "dépassés". Monopolisé par sa pratique et par l'apaisement des ambiguïtés qui s'y révèlent sans cesse, cette discipline est coupée de son histoire* ». <sup>(2)</sup> Cette coupure était dénoncée comme « *particulièrement favorable à la prolifération des ambiguïtés et contradictions* ». <sup>(3)</sup> La remarque pouvait être étendue et ne s'appliquait pas à la seule action éducative ou sociale. En effet, si les éducateurs (ou autres intervenants) ignoraient le plus souvent l'origine des politiques sociales et/ou judiciaires qu'ils mettaient en œuvre, ils n'étaient guère plus informés sur la genèse des phénomènes sur lesquels ils cherchaient à agir.

Pour exact qu'il soit, ce constat était quelque peu injuste. En effet, il faut bien reconnaître que, de leur côté, les historiens ne s'étaient guère intéressés aux "marginiaux" ni aux modèles de leur prise en charge. Les travaux pionniers de l'historien-démographe Louis Chevalier <sup>(4)</sup> ou du philosophe Michel Foucault <sup>(5)</sup> n'avaient pas suscité beaucoup de vocations. Les "dix-neuviémistes" et les "vingtiémistes" étaient moins actifs en la matière que les "médiévistes" ou les "modernistes", et le vide historiographique était plus marqué encore pour l'histoire contemporaine. <sup>(6)</sup> C'est tardivement, dans les années soixante-dix, que les historiens ont « *pris conscience que le discours des marginaux, quand on peut le percevoir, et plus encore le discours sur les marginaux nous révèle les consensus et les préoccupations de la société globale. Le marginal est miroir* ». <sup>(7)</sup>

**Jean-Jacques Yvorel** <sup>(1)</sup>

(1) Historien, formateur au CNFE-PJJ, Centre régional de formation d'Ile-de-France.

(2) Pierre Lascoumes, *Prévention et contrôle social. Les contradictions du travail social*, Genève, Masson, 1977, p. 73.

(3) *Ibid.*, p. 74.

(4) Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, pendant la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Plon, 1958.

(5) Michel Foucault, *Folie et déraison, histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Plon, 1961.

(6) Voir sur ce point Jean-Claude Schmitt, "L'histoire des marginaux", in Jacques Le Goff, *La nouvelle histoire*, Paris, 1978, rééd. 1988, pp. 277-305.

(7) Bernard Vincent, "Présentation", in *Les marginaux et les exclus*

*dans l'histoire*, Paris, UGE, 1979, p. 12.

(8) Nous nous proposons de dresser un tel bilan dans un prochain numéro de la présente publication.

(9) La dénomination "Protection judiciaire de la jeunesse" serait anachronique, faute impardonnable dans une revue d'histoire.

(10) Pour un bilan succinct de ce groupe, voir Michel Chauvière, "L'émergence de l'éducation surveillée en France... vers 1945", in *Protéger l'enfant. Raison juridique et pratiques socio-judiciaires (XIXème-XXème siècles)*, Rennes, PUR, 1996, pp. 149-150, et Françoise Tétard, "Un curieux besoin d'histoire...", *Cahiers d'Écarts*, n° 2, 1985.

(11) À la suite de ce travail, Jacques Bourquin publie un article sur les premiers éducateurs de l'Éducation surveillée de

En 20 ans, du côté de l'histoire "savante", la situation a évolué. Les disciples professionnels de Clio ont ouvert de nouveaux "territoires". Les institutions sociales et éducatives, l'hôpital, la prison, l'asile, l'internat de rééducation mais aussi la maladie mentale ou non, la sexualité "hors norme", l'alcoolisation, la "toxicomanie" et les autres formes de délinquance et de déviance ont été pensés dans leur dimension diachronique. Nous ne dresserons pas dans ce modeste article le bilan historiographique de ces recherches.<sup>(8)</sup> Nous proposons plus simplement une réflexion personnelle sur les rapports que l'histoire, en tant que "science sociale", entretient ou/et pourrait entretenir avec le champ professionnel de "l'éducation spécialisée". Il convient pour ce faire, nous semble-t-il, de distinguer la production de connaissances historiques de l'utilisation de ces savoirs.

## PREMIÈRE PARTIE LA PRODUCTION DE CONNAISSANCE : UNE SITUATION IDÉALE ?

Achevant la présentation de l'ouvrage collectif *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Bernard Vincent rappelle que ce livre « est parti d'une expérience d'enseignement » où « les étudiants de Paris-VII ont pu participer [entre 1973 et 1977] à une histoire en train de se faire et en prise directe sur les problèmes qui les concernaient ». Au milieu des trois cents futurs licenciés ès histoire, dûment inscrits, se glissaient quelques éducateurs et autres travailleurs sociaux, auditeurs clandestins : il convenait alors de fourbir les armes de la critique à défaut d'user de la critique des armes. Les enseignants avaient délivré sans grande formalité un certificat d'hébergement à ces sans papiers : les intellectuels se devaient d'aller vers "le peuple".

Malgré les apparences, notre propos ne se veut pas ironique. Nous voulons au contraire souligner qu'il y a des moments historiques qui rendent possibles certaines rencontres. Sans les événements de 1968 et la période d'effervescence qui suivit, sans les interrogations, fussent-elles caricaturales, sur les rapports intellectuels/travailleurs qui ont marqué cette période, la situation serait toute autre.

Dans le domaine plus spécifique de la déviance juvénile et de son traitement, le terrain était favorable. Les échanges entre acteurs et chercheurs n'étaient pas une nouveauté, ils faisaient partie du fonctionnement normal du Centre de Vaucresson, du Musée social et d'autres institutions de formation. Mais, d'une part, l'échange n'est pas la collaboration et, d'autre part, l'histoire est très peu présente dans cette recherche très "appliquée". Cependant, dans le cadre de l'Éducation surveillée<sup>(9)</sup> *stricto sensu*, un groupe de chercheurs est constitué à Vaucresson, aux débuts des années 1980, pour se pencher sur « *la naissance de l'éducation surveillée entre 1935 et 1950* ». <sup>(10)</sup> Il intègre au moins un professionnel de l'éducation spécialisée, Jacques Bourquin. <sup>(11)</sup> Il existe probablement d'autres exemples de semblables collaborations.

Quelle fut l'influence de cette mise en commun des questionnements? A-t-elle joué un rôle dans l'abandon de la problématique du contrôle social dans sa forme la plus radicale et dans la "découverte" de l'interactionnisme? La réponse nécessiterait une enquête à laquelle nous n'avons pu nous livrer.

Les contacts entre professionnels de la recherche et professionnels de la rééducation ont survécu à la période qui a permis leur émergence : les réseaux informels se sont même structurés en associations. En 1989, autour du CEDIAS-Musée social, est créé le Réseau national d'histoire du travail social (RHTS). À la même date est fondée ALTER, société internationale pour l'histoire des infirmités, déficiences, inadaptations, handicaps. En 1991, l'Association pour l'histoire de l'éducation surveillée et de la protection judiciaire des mineurs (AHESPJM) voit le jour. Enfin, le Conservatoire national pour les archives et l'histoire de l'éducation spécialisée (CNAHES) est enregistré au *Journal officiel* en 1994. Ces quatre associations ont organisé ou co-organisé des colloques, des tables rondes, des débats, des journées de valorisation de la recherche. Ces manifestations, où praticiens et chercheurs se côtoient, ont donné lieu à de nombreuses publications.

La situation paraît donc idéale et, se penchant sur « *la protection judiciaire de la jeunesse et la recherche* », Jean-Marie Renouard peut écrire : « *le bilan serait maigre à la notable exception de la recherche historique* ». <sup>(12)</sup> Si les

1936 à 1947. Plus généralement il a joué et joue encore un rôle important dans le développement des travaux historiques sur l'éducation spécialisée.

(12) Jean-Marie Renouard, "La protection judiciaire de la jeunesse et la recherche", in *Protéger l'enfant...*, *op. cit.*, p. 178.

résultats ne sont pas négligeables, il faut faire preuve, outre d'une nécessaire modestie, d'une grande prudence car l'édifice reste très fragile pour au moins trois raisons :

– *Premièrement*, que nous regardions du côté des chercheurs ou des professionnels, l'effectif des membres véritablement actifs reste très modeste. Les mêmes noms apparaissent dans les organigrammes et les rapports d'activité des quatre associations.

– *Secondement*, les liens entre ces structures associatives et les organismes institutionnels de recherche, notamment avec l'Université, sont peu développés.

– *Troisièmement*, les professionnels qui participent aux activités, compte non tenu de leur petit nombre, sont peu représentatifs. Les retraités sont sur-représentés et les rares "actifs" occupent des positions atypiques dans les institutions, ne serait-ce que par leur parcours universitaire personnel.

Cette dernière remarque nous renvoie aux propos de Pierre Lascoumes. En dépit des progrès de la connaissance historique, les travailleurs sociaux ne sont-ils pas toujours coupés de leur histoire ? Les travaux historiques sont-ils intégrés dans une réflexion professionnelle ? Nous n'évoquerons que le cas de la PJJ, le seul sur lequel nous ayons quelques éléments.

## DEUXIÈME PARTIE "L'ÉDUCATEUR ET CLIO"

Ouvrons quelques cadavres, à savoir ces mémoires d'éducateurs renvoyés, sitôt soutenus, à la critique rongeuse des souris. À défaut d'enquête sociologique, ils constituent une source exceptionnelle – et malheureusement peu exploitée – pour qui s'intéresse à l'évolution des représentations, des croyances, des préoccupations, des modes en cours dans la profession d'éducateur à la Protection judiciaire de la jeunesse.

Absente jusqu'au début des années 70, l'histoire est convoquée aujourd'hui dans certains mémoires. Sur de nombreux sujets, nous avons droit à un chapitre ou à un sous-chapitre historique. Est-ce à dire

que Pierre Lascoumes ne pourrait plus tenir les propos qu'il tenait en 1977 ? Non point, car l'histoire dont il parlait (et dont il parle encore) est assez éloignée de celle qui se trouve dans les mémoires professionnels et qui finalement tient fort de cette simple « *collection d'exemples originaux* », de cet empirique « *enregistrement de l'évolution des idées* » en matière d'éducation spécialisée, bref de cette histoire positiviste qu'il dénonce comme peu heuristique et porteuse d'illusion.

Prenons l'exemple d'un mémoire sur l'action éducative face à la fugue. Nous y trouverons l'évocation de l'époque terrible où le vagabondage était un délit (un lien avec le développement du capitalisme sera parfois mentionné, selon le livre de référence). La dépénalisation du vagabondage en 1935 est présentée comme un "progrès", puis nous passons à la prise en charge des fugueurs au foyer XY.

Vagabondage n'est pas la fugue. « *Le vagabondage n'est qu'une pure création du droit pénal, un mot de la répression, il n'a d'existence qu'en tant que délit légalement constitué* ». Il recoupe plusieurs formes d'errance dont la fugue de l'enfant "assisté" est l'un des avatars. C'est le seul qui avait ici un intérêt. La dépénalisation de 1935 est alors toute relative. Les fugueurs de l'Assistance publique finissent fréquemment dans les institutions correctives et les fugueurs des institutions correctives sont réprimés infra-judiciairement (mitard et passage à tabac) et judiciairement via notamment l'incident à la Liberté surveillée, et ce jusqu'au début des années 1970. Ce n'est donc que très marginalement dans l'évolution des textes juridiques qu'il faut rechercher l'origine de l'attitude actuelle face aux fugueurs des institutions.

Bien que dans notre "mémoire-exemple" les références au passé occupent 1/3 du texte, l'histoire, comme science sociale, est finalement absente : elle n'éclaire pas la prise en charge des fugueurs au foyer XY. Pour cela il aurait fallu, *a minima*, déterminer le moment de rupture où, dans cette institution, les pratiques de traitement de la fugue s'infléchissent et perdent leur caractère systématiquement répressif ; étudier parallèlement l'évolution des discours "savants", notamment médico-psychologiques, sur l'errance ; mettre en relation les transformations pédagogiques internes à la structure et l'émergence de nouvelles concep-

tions de l'éducation dans la société globale.

La réalisation d'un tel programme nécessiterait la production de connaissances historiques originales sur le premier aspect et l'utilisation de travaux d'historiens sur les deux autres. Nous sommes conscient qu'il s'agit là d'un procès d'investigation extrêmement exigeant. C'est pourtant la seule façon d'introduire la dimension historique dans une réflexion sur les pratiques éducatives.

Il nous faut constater aussi que certains pans de l'action éducative, certaines préoccupations des professionnels échappent totalement à l'histoire. La pratique des sports dits "à risques", l'utilisation du théâtre comme moyen de rééducation, la prise en charge des victimes de la maltraitance et/ou de l'inceste, l'action de la PJJ pour lutter contre l'échec scolaire, par exemple, paraissent être des questions frappées d'intemporalité... Alors que les formes de la prise en charge, la pédagogie sont des constructions sociales, des produits de l'histoire, leur description et leur analyse par les éducateurs en formation incorporent fort rarement et fort incomplètement cet aspect. C'est dans l'étude des pratiques de terrain que la dimension diachronique est la plus souvent absente où ramenée à l'évocation plus ou moins idéalisée d'expériences pionnières ou à la dénonciation "de principe" de quelques projets pédagogiques dépassés. L'histoire des théories, des techniques et des pratiques de l'éducation spécialisée reste à écrire.

### *Le prix de l'ignorance*

Cette coupure d'avec le passé est porteuse de bien des illusions et génère bien des contresens. Relevons quelques-unes de ces erreurs.

– Peu discernable hors de la mise en perspective historique, le contexte économique, social, culturel qui produit les différentes formes de l'action socio-éducative et dans lequel elles prennent sens n'apparaît jamais. En conséquence, nous voyons, d'une part, attribuées à des pratiques comme les sports dits "à risques" ou les activités culturelles des vertus aussi miraculeuses qu'illusoires et, d'autre part, des "expériences pionnières" sont prises comme modèles à reproduire sans tenir compte des conditions qui ont permis leur émergence.

– Coincée entre l’enclume de la Santé et le marteau de la Justice, l’éducation spécialisée est un secteur dominé, sans réelle autonomie.<sup>(13)</sup> L’ignorance de l’histoire du secteur renforce cette double dépendance. Elle se traduit, d’un côté, par la psychologisation des problèmes sociaux et de l’action éducative et, de l’autre, par la croyance en la magie de la confrontation à la loi qui ne peut déboucher, *in fine*, que sur un renforcement de la répression et donc de la relégation.

– Sans une approche historique, face à une forme quelconque de déviance, il est impossible de distinguer les données nouvelles des persistances du passé, de repérer le conjoncturel du structurel. Aussi, devant certains phénomènes comme les crimes de sang commis par des mineurs,<sup>(14)</sup> les mêmes discours sont produits depuis cent cinquante ans, qui soulignent... le caractère entièrement nouveau du phénomène.

Il faut remarquer que nous manquons encore d’informations historiques sur certains sujets et que, sauf exception, les rédacteurs des mémoires, et plus généralement les éducateurs, ne sont pas qualifiés pour les produire. Par contre, ils peuvent, dans un dialogue avec les chercheurs, signaler les points aveugles de la connaissance et utiliser, dans un travail réflexif qui leur appartient, les travaux des historiens.

### *Intérêt et limite de l’approche historique*

Quel serait le résultat d’un travail qui mettrait en œuvre un rapport à l’histoire telle que nous l’entendons. Nous prendrons pour exemple le livre de Robert Castel, « *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat* ». Nous ne résumerons pas cet ouvrage que vous avez certainement étudié avec attention. Rappelons simplement que Robert Castel n’est pas historien, qu’il ne produit pas de savoir historique nouveau, mais qu’il utilise, comme pourraient le faire, *mutatis mutandis*, les travailleurs sociaux, les travaux des historiens pour éclairer la question du lien social.

Il met en avant les données les plus profondément significatives de la situation actuelle : la précarisation “irréversible” du travail, dont le chômage n’est que l’élément le plus visible socialement, et le déclin de la fonction intégratrice de l’entreprise, tous deux conçus comme « consé-

(13) Sur ce thème voir Yann Le Pennec, “De la domination à l’autonomie du champ de l’éducation spécialisée”, à paraître.

(14) Anne-Claude Ambroise-Rendu, “Les enfants criminels à la Belle Époque”, *L’histoire*, n° 198, avril 1996, pp. 62-66.

*quences nécessaires des nouveaux modes de structuration de l'emploi* ». Il pose donc la nouvelle question sociale non en termes de (re)constitution d'une périphérie précaire, mais bien en termes de déstabilisation des stables. Face à cela, les stratégies "d'insertion" lui paraissent contestables, en ce qu'elles donnent vie à un "état d'insertion" et non à une étape vers l'intégration sociale et professionnelle.

Ce que nous voulons souligner, c'est que l'analyse de cette "nouvelle question sociale" ne débouche nullement chez Robert Castel – et c'est fort bien ainsi – sur un diagnostic rigide, et encore moins – et c'est encore mieux – sur une vision prophétique de l'avenir ou sur un catalogue de solutions. Son travail sert d'abord à interroger ce qui se pense.

C'est bien la fonction et l'usage de l'histoire. Elle ne donne pas de leçon, ne propose pas de solution ; elle offre seulement un peu plus d'intelligibilité au présent... C'est peu et c'est énorme.